

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION  
n° 2022 - 02 - 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 17 février, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents** : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés** : André COQUELIN, Yann THOMAS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Kathia VIEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

**Pouvoirs** : André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Catherine GALAND à Isabelle DURANTEAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

**Avenant à l'accord-cadre à bons de commande de  
fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des  
déchets en points d'apport volontaire**

Par courrier du 10 décembre 2021, reçu le 13 décembre 2021, le titulaire de l'accord-cadre n° 2019-010 de fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets en points d'apport volontaire, ASTECH, a informé le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération que, au regard des tensions sur le marché des matières premières, et plus spécifiquement de l'acier galvanisé et de l'acier noir, qui sont des matières premières majeures pour la fabrication de leurs conteneurs enterrés, il était dans l'impossibilité d'appliquer les tarifs du bordereau des prix révisé.

Il fait état que ce contexte économique exceptionnel et indépendant de sa volonté, vient bouleverser l'équilibre financier de l'accord-cadre conclu, et qu'il ne peut honorer selon les conditions tarifaires contractuelles. Il sollicite, en conséquence, l'application de la théorie de l'imprévision et l'intégration d'indemnité à chacun des prix du bordereau, des prix unitaires représentant une hausse de prix de l'ordre de 19,30 %.

A l'appui de sa demande, ASTECH transmet trois courriers de l'aciériste Alsteel à son fournisseur Viwamétal – Preuve en date du 15 décembre 2021, du 14 avril 2021 et du 24 août 2021, informant de la hausse de prix du galva de 490 € / T à 1 500 € / T et de la hausse du laminé à chaud pour les coils noirs de 380 € / T à 1 250 € / T, ainsi qu'un tableau de calcul des charges exceptionnelles et des indemnités.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette demande du titulaire, de l'accord-cadre n° 2019-010 ASTECH de prise en compte d'une indemnité appliquée sur chacun des prix du bordereau des prix unitaires, ce qui induit la conclusion d'un avenant rendant contractuel ces nouveaux prix et donc sur le projet de délibération suivant :

**Le Conseil Communautaire,**

**Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.6-3°, L.2194-1 3°, R.2194-3 et suivants,**

**Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 28, 42-1 et 65,**

**Vu le décret n° 2016-350 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 67 et 139-4-b,**

**Vu le procès-verbal du 20 décembre 2018 de la commission d'appel d'offres attribuant l'accord-cadre à bons de commande n°2019-010 de fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte en points d'apport volontaire au candidat ASTECH,**

**Vu le marché n° 2019-010 de Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets en PAV,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 février 2022,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la conclusion d'un avenant à l'accord n° 2019-010 de « Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets en PAV » approuvant le bordereau de prix unitaires intégrant des indemnités ;**

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

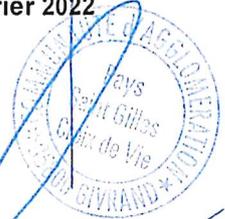
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 MARS 2022
- de l'affichage le : 01 MARS 2022
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 01 MARS 2022

Givrand, le 28 février 2022

Le Président,

François BLANCHET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*